



Avis sur la politique sur les marchés 2013-2 – Rapports sur les acquisitions pour l'année civile 2012 (à présenter en 2013)

Publié : le 2013-04-12

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2013,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT12-10F-PDF
ISSN : 1491-5928

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Contracting Policy Notice: 2013-2 – Procurement Reporting for
Calendar Year 2012 (to be reported in 2013)

Rapports sur les acquisitions pour l'année civile 2012 (à présenter en 2013)

Avis sur la politique des marchés : 2013-2

N° de dossier : 7010-003

Date : 12 avril 2013

Aux : Administrateurs fonctionnels, Finances et administration de tous les ministères et organismes

Objet : Rapports sur les acquisitions pour l'année civile 2012 (à présenter en 2013)

Résumé

Chaque année, les ministères et organismes sont invités à fournir à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) les données sur leurs marchés. TPSGC fournit les données au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) avec les données sur les marchés qu'il entreprenne au nom des ministères et organismes.

Ces données sont utilisées pour répondre à un ensemble d'obligations de reddition de comptes du gouvernement, notamment celles prévues en vertu d'ententes commerciales internationales et nationales. En outre, ces données sont utilisées pour établir des statistiques qui sont publiées sur le site Web du SCT, sous la forme du rapport annuel sur les acquisitions (RSA) du SCT.

Périmètre comptable

Sont tenues de rendre compte les autorités contractantes, telles qu'elles sont définies dans le *Règlement sur les marchés de l'État*.

Autorisation et date limite

Veillez noter que les ministères et organismes sont responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité de leurs données sur les marchés compte tenu que ces données seront affichées publiquement. Le RSA favorise la transparence dans les marchés du gouvernement fédéral et constitue une source essentielle d'information d'intérêt pour un vaste public, notamment les ministères et organismes fédéraux, les organismes de surveillance, les citoyens canadiens, les médias et d'autres gouvernements.

Lorsque vous envoyez les données sur les acquisitions à TPSGC, il faut indiquer dans le document de transmission électronique le nom et le poste de la personne (au niveau de directeur général ou supérieur) qui a revu, validé et approuvé les données à divulguer au nom de l'organisation. Sinon, les données seront retournées à l'expéditeur.

Les données sur les acquisitions de votre ministère ou organisme doivent être fournies à TPSGC **au plus tard le 31 mai 2013**.

Rapport pour 2012

Comme le prévoyait l'avis sur la politique des marchés 2012-1, les ministères et organismes doivent maintenant faire rapport de tous les marchés, peu importe leur valeur en dollars, et inclure quatre champs de données additionnels (numéro du document, numéro de l'offre à commandes, type de document et nom du fournisseur) pour tous les marchés.

Veillez noter que les champs additionnels étaient facultatifs pour 2011, mais qu'ils sont obligatoires pour 2012. Tous les champs de données requis sont énumérés en annexe du présent document.

Les ministères et organismes doivent rendre compte de tout ce qui concerne la passation des marchés sous leur autorité. La Direction générale des approvisionnements de TPSGC fournira les données sur les marchés qu'il entreprend au nom des ministères et organismes.

Ne rendez pas compte des transactions effectuées par carte d'achat. Des sources au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor fourniront cette information.

En ce qui concerne les offres à commandes établies par votre propre ministère ou organisme ou par TPSGC, il convient de rendre compte des commandes subséquentes individuelles plutôt que des ententes d'offre à commandes complètes.

Envoi des données

Veuillez envoyer les données électroniques par courriel à ncr.gwprs@pwgsc.gc.ca et une copie (cc:) à par-rsa@tbs-sct.gc.ca. Vous pouvez également envoyer les fichiers électroniques sur disquette à l'adresse : TPSGC, 11, rue Laurier, Phase III, étage 14A2, Gatineau (Québec) K1A 0S5, à l'attention de Gérard Degève.

Rapports futurs

La Direction des dépenses, rapports et analyses de marché de TPSGC cherche à connaître les points de vue des ministères et organismes sur la faisabilité de procéder dans le futur à une collecte trimestrielle au lieu d'annuelle des données sur les marchés.

Nous demandons aux ministères de transmettre leurs points de vue par courriel à Gerard.Degreve@tpsgc-pwgsc.gc.ca, avec une copie (cc:) à par-rsa@tbs-sct.gc.ca, d'ici le 31 mai 2013.

Demandes de renseignements

Pour les demandes de renseignements concernant les rapports sur les données sur les acquisitions, veuillez communiquer avec Gérard Degrève (TPSGC) par téléphone, au 819-956-6500.

Pour de l'information sur tout autre sujet, prière de communiquer avec Christiaan Shanahan, Secrétariat du Conseil du Trésor, par téléphone, au 613-941-7182.

Veillez noter que toutes les demandes concernant les données publiées seront transmises aux fonctionnaires du ministère ou organisme pertinent.

Marc O'Sullivan

Contrôleur général adjoint,

Secteur des services acquis et des actifs

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Diffusion : TB06, TB07, TB21, T22, TB23, T23, T24, T161

Annexe

Les données soumises qui sont incomplètes ou inexactes seront retournées au ministère ou organisme aux fins de correction.

Les ministères et organismes doivent fournir les 16 éléments de données suivants et indiquer les codes correspondants dans leurs rapports :

Champs de données :

1. Ministère/organisme
2. Date d'attribution
3. Type d'accord
 - Y : OMC/ALÉNA/ACI
 - Z : OMC/ALÉNA
 - X : OMC/ACI
 - C : ALÉNA/ACI
 - W : OMC
 - N : ALÉNA

- I : ACI
- A : MREA
- R : MRRT

4. Type de produit

- G – Biens
- S – Services
- C - Construction

5. Code de produit – (code NIBS à 4 chiffres)

- Biens = 4 numérique
- Services = 1 car. alpha plus 3 car. numériques OU 2 car. alpha plus 2 car. Numériques
- Construction = « 51 » plus 1 ou 2 numérique

6. Pays d'origine (le ministère ou l'organisme doit utiliser les codes ISO Alpha-3 (anglais seulement))

7. Méthode d'invitation à soumissionner

- AC – (préavis d'adjudication de contrat)
- OB – (invitation ouverte à soumissionner)
- TC – (concurrentielle traditionnelle)
- TN – (non-concurrentielle traditionnelle)

8. Raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

- 05 - Aucune réponse à une invitation à soumissionner
- 20 - Biens achetés conformément à un marché des produits de base
- 21 - Achats à des conditions exceptionnellement avantageuses pour de très courtes périodes
- 22 - Lauréat d'un concours de conception architecturale
- 71 – Droits exclusifs
- 72 – Achat de prototype
- 74 - Pièces interchangeables
- 81 – Extrême urgence
- 23 - Services confidentiels d'experts-conseils
- 24 - Services de construction supplémentaire
- 25 - Nouveaux services de construction

- 86 - Prix ou fournisseurs déterminés par des règlements gouvernementaux
- 90 - Protection de la vie ou de la santé des personnes, animaux, plantes
- 87 - Objectifs gouvernementaux représentant les meilleurs intérêts/valeurs gouvernementaux
- 85 - Faible valeur

9. Dérogation

- 00 - Aucune
- 01 - Aux marchés de construction et de réparation des navires
- 02 - Aux marchés portant sur du matériel et des systèmes de transport ferroviaire urbain et de transport en commun urbain, les éléments et matériaux servant à leur fabrication, ainsi que tous les matériaux de fer ou d'acier reliés à ces projets
- 03- Aux marchés relevant de la catégorie FSC 58 (matériel de communications de détection et de rayonnement cohérent)
- 04 - Aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires
- 05 - Les achats de produits agricoles effectués dans le cadre de programmes de soutien à l'agriculture ou de programme d'aide alimentaire
- 06 - Les marchés de Transports Canada, du ministère des Communications, et de Pêches et Océans dans les catégories FSC 70, 74, 36
- 07 - Les exceptions au titre de la sécurité nationale comprennent les achats de pétrole liés aux exigences en matière de réserve stratégique
- 08 - Les exceptions au titre de la sécurité nationale comprennent les marchés passés pour protéger les matières ou la technologie nucléaire
- 09 - Dans des circonstances exceptionnelles, soustraire un marché public à l'application du chapitre 5 à des fins de développement économique et régional

10. Valeur en dollars canadiens

11. Indicateur de marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement des entreprises autochtones (SAEA)

12. Exceptions au titre de propriété de l'entrepreneur

- A1 : Droits appartenant à l'État exception 6.1

- A2 : Droits appartenant à l'État exception 6.2
- A3 : Droits appartenant à l'État exception 6.3
- A41 : Droits appartenant à l'État exception 6.4.1
- A42 : Droits appartenant à l'État exception 6.4.2
- A43 : Droits appartenant à l'État exception 6.4.3
- A65 : Droits appartenant à l'État exception 6.5
- A8 : Droits appartenant à l'État exception 8
- B : Droits appartenant à l'entrepreneur
- C : Aucune modalité sur les DPI indiquée au contrat
- D : Organisation non assujettie à la Politique sur le titre de propriété intellectuel

13. Numéro du document (marché, commande subséquente)

14. Numéro de l'offre à commandes

15. Type de document (par exemple, 942 : commande subséquente à une offre à commandes, marché, modification)

16. Nom du fournisseur

Date de modification :

2013-04-24